

57406 - S-SEAL SPRAY FIX 2.0 - 10L

According to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878 | raw

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:**1.1 Identificateur de produit:**

S-SEAL SPRAY FIX 2.0 - 10L

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**Emploi de la substance / de la préparation:**

Catégorie d'usage principal : Utilisations industrielles, Utilisation professionnelle, Utilisations par des consommateurs
Spec. d'usage industriel/professionnel : Colle de contact

Usages déconseillés:

Restrictions d'emploi : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions
1, Place Aimé Césaire
93100 Montreuil
Tel. +33 (0)1 49 72 43 20
epdm.fr@vmbuildingsolutions.com
www.vmbuildingsolutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: +33 (0) 1 45 42 59 59 Centre Antipoison France

Section 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Combustible. Contient composant(s) volatil(s). Irritant pour les yeux et la peau. Dangereux pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Classification et étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger:



GHS02 GHS07 GHS09
Danger

Mention d'avertissement:

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Contient : Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Mentions de danger:

Conseils de prudence:

Phrases supplémentaires:

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

2.3 Autres dangers:

Autres dangers non classés : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

Contains no PBT/vPvB substances ≥ 0.1 % assessed in accordance with REACH Annex XIII

Composant	
Acétate d'éthyle (141-78-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclique	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Section 3: Composition/informations sur les composants:

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 Mélanges:

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	N° CE: 926-605-8 N° REACH: 01-2119486291-36	20 – 25	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	
Acétate d'éthyle	N° CAS: 141-78-6 N° CE: 205-500-4 N° Index: 607-022-00-5 N° REACH: 01-2119475103-46	10 – 15	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cyclique	N° CE: 920-750-0 N° REACH: 01-2119473851-33	10 – 15	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	N° CE: 921-024-6 N° REACH: 01-2119475514-35	5 – 10	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	
Hydrocarbures, C6 isoalcanes, <5% n-hexane	N° CE: 931-254-9 N° REACH: 01-2119484651-34	1 – 3	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	
Phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène	N° CAS: 68610-51-5 N° CE: 271-867-2 N° REACH: 01-2119496062-39	0,1 – 0,3	Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 4, H413	

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Section 4: Premiers secours:

4.1 Indications complémentaires:

Premiers soins général:

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après inhalation:

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.

Après contact avec les yeux:

Rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Vertiges. Nausées. Peau sèche. Maux de tête. Perte de conscience. irritation de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Entraîne des lésions neurologiques. Contient du pétrole.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction:

Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse. Sable. sable/terre.

Agents d'extinction non appropriés:

Ne pas user de l'eau abondante en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Danger d'incendie

Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance. Mise à feu à distance est possible. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Danger d'explosion

Atex classe IIA, T3.

5.3 Conseils aux pompiers:

Mesures de précaution contre l'incendie

Eloigner le personnel superflu.

Instructions de lutte contre l'incendie

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation d'air appropriée. Eviter lors de manipulation le contact avec la peau et les yeux. Ni flammes nues ni étincelles. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre. Ne pas inhaler les vapeurs. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Evacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site. Flotte sur l'eau et peut s'enflammer à nouveau. Mise à feu à distance est possible.

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Équipement de protection

Utiliser un vêtement de protection. Voir Rubrique 8.

Procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes:

Équipement de protection

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un appareil respiratoire autonome.

Procédures d'urgence

Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Stopper la fuite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Pour la rétention

Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment.

Procédés de nettoyage:

Rincer les restes avec beaucoup d'eau.

Autres informations:

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

6.4 Référence à d'autres sections:

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir Rubrique 8.

Section 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Dangers supplémentaires lors du traitement

si nécessaire: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. ventiler les locaux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers la source des vapeurs. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques). Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Température de manipulation

8 – 40 °C

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Veiller à une ventilation adéquate.

Conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matières incompatibles

Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Sources d'inflammation.

Durée de stockage maximale

12 mois

Température de stockage

8 – 30 °C

Lieu de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

conforme à la réglementation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Colle de contact

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (OEL TWA)	1050 mg/m ³
MAK (OEL TWA) [ppm]	300 ppm
MAK (OEL STEL)	2100 mg/m ³
MAK (OEL STEL) [ppm]	600 ppm
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	1461 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	400 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (OEL TWA)	1400 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	400 ppm
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
AGW (OEL TWA) [1]	1500 mg/m ³
AGW (OEL TWA) [2]	400 ppm
AGW (OEL C)	3000 mg/m ³
AGW (OEL C) [ppm]	800 ppm

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (OEL TWA)	1000 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL)	1500 mg/m ³

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	1200 mg/m ³ ExxonMobil
OEL TWA [ppm]	260 ppm ExxonMobil
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
AGW (OEL TWA) [1]	1500 mg/m ³ RCP=Reciprocal calculation procedure
AGW (OEL C)	3000 mg/m ³ RCP=Reciprocal calculation procedure

Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate
Equipement de protection individuel:	Gants
Protection des mains:	Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme européenne EN 374 ou équivalent).
Protection des yeux:	Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de travail ordinaires Vêtements de protection - sélection du matériau: Polyvinylchloride (PVC)
Protection respiratoire:	Assurer une ventilation adéquate. Si l'aspiration locale ne suffit pas, mettez un masque couvrant tout le visage.
Protection contre les dangers thermiques:	Pas d'informations complémentaires disponibles
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Forme:	Liquide
Couleur:	Bleu à bleu-vert
Odeur:	Odeur caractéristique
Seuil olfactif:	Pas disponible
valeur du pH:	Pas disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	/
Point de fusion:	Pas disponible
Point de congélation:	Pas disponible
Point d'ébullition:	> 35 °C
Point d'éclair:	-26 °C
Auto-inflammation:	> 200 °C
Température de décomposition:	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gazeux):	Pas disponible
Pression de vapeur à 20 °C:	160 hPa
Densité à 20 °C:	0,87 g/cm³
Densité relative:	Pas disponible
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble dans l'eau
Log Pow:	/
Log Kow:	/
Viscosité Cinématique:	Pas disponible
Viscosité Dynamique:	450 mPa.s Spindel 4 20t/min @20°C
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif, mais formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Classe d'explosion: IIa, T3.
Limites d'explosion:	1,1 – 7,4 vol %
Inférieure:	Pas disponible
Supérieure:	Pas disponible
Propriétés comburantes:	/
Limites d'explosivité:	/
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas disponible
Teneur en COV:	56 – 58 %
Vitesse d'évaporation:	/

9.2 Autres informations:

Contient composant(s) volatil(s)

Section 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

Aucun renseignement disponible

10.2 Stabilité chimique:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4 Conditions à éviter:

flamme nue. étincelles. Chaleur.

10.5 Matières incompatibles:

à l'état liquide évitez. Eau. Certaines matières plastiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

De la fumée dangereuse peut se produire en cas de hautes températures.

Section 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
 Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
 Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
DL50 orale rat	4935 mg/kg
DL50 orale	4934 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male
CL50 Inhalation - Rat	22,5 mg/l

Phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène (68610-51-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EPA OPP 81-1 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2800 – 3100 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 25,2 mg/l air Animal: rat

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2800 – 3100 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	≈ 2800 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 23,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé
Cancérogénicité:	Non classé
Toxicité pour la reproduction:	Non classé

Mutagenicité:	Non classé										
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane <table> <tr> <td>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</td><td>Peut provoquer somnolence ou vertiges</td></tr> </table> Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane <table> <tr> <td>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</td><td>Peut provoquer somnolence ou vertiges</td></tr> </table> Hydrocarbures, C6 isoalkanes, <5% n-hexane <table> <tr> <td>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</td><td>Peut provoquer somnolence ou vertiges</td></tr> </table> Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique <table> <tr> <td>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</td><td>Peut provoquer somnolence ou vertiges</td></tr> </table>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges										
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges										
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges										
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges										
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Non classé Acétate d'éthyle (141-78-6) <table> <tr> <td>LOAEL (oral, rat, 90 jours)</td><td>3600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)</td></tr> <tr> <td>NOAEL (oral, rat, 90 jours)</td><td>900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)</td></tr> </table> Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique <table> <tr> <td>NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)</td><td>24,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)</td></tr> </table>	LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)	NOAEL (oral, rat, 90 jours)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)	NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	24,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)				
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	3600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)										
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)										
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	24,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)										
Danger par aspiration:	Non classé Acétate d'éthyle <table> <tr> <td>Viscosité, cinématique</td><td>0.44 mPas</td></tr> </table> Hydrocarbures, C6-C7, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane <table> <tr> <td>Viscosité, cinématique</td><td>1,02 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'</td></tr> </table> Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane <table> <tr> <td>Viscosité, cinématique</td><td>0,7 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'</td></tr> </table> Hydrocarbures, C6 isoalkanes, <5% n-hexane <table> <tr> <td>Viscosité, cinématique</td><td>0,46 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'</td></tr> </table> Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique <table> <tr> <td>Viscosité, cinématique</td><td>0,715 – 0,786 mm²/s Temp.: 'other:25.0°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'</td></tr> </table>	Viscosité, cinématique	0.44 mPas	Viscosité, cinématique	1,02 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'	Viscosité, cinématique	0,7 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'	Viscosité, cinématique	0,46 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'	Viscosité, cinématique	0,715 – 0,786 mm²/s Temp.: 'other:25.0°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Viscosité, cinématique	0.44 mPas										
Viscosité, cinématique	1,02 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'										
Viscosité, cinématique	0,7 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'										
Viscosité, cinématique	0,46 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'										
Viscosité, cinématique	0,715 – 0,786 mm²/s Temp.: 'other:25.0°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'										
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:	Informations sur les autres dangers Pas d'informations complémentaires disponibles										

Section 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Ecologie - général:

Flotte sur l' eau, s'évapore vite, danger de pollution d'eau potable en cas de pénétration du sol du produits.

Toxicité aquatique:

Ecologie - eau

Toxique

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acétate d'éthyle (141-78-6)

CL50 - Poisson [1]	230 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CL50 - Poisson [2]	> 230 mg/l 96 u Pimephales Promelas
CE50 - Crustacés [2]	> 164 mg/l Magna 24u
NOEC (chronique)	2,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène (68610-51-5)

CL50 - Poisson [1]	> 0,2 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 0,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

CL50 - Poisson [1]	1 – 10 mg/l
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	1 – 10 ml/l Algae
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	1 – 10 mg/l Bacteria
LOEC (chronique)	0,32 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique

LOEC (chronique)	0,32 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2 Persistance et dégradabilité:

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,68
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

12.4 Mobilité dans le sol:

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Ecologie - sol	Modérément soluble dans l'eau
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	
Ecologie - sol	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, iso-alkanes, cyclique	
Ecologie - sol	Flotte sur l' eau, s'évapore vite, danger de pollution d'eau potable en cas de pénétration du sol du produits

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6 Autres effets néfastes:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Section 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:**Ecologie - déchets**

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Section 14: Informations relatives au transport:

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN:

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1 No ONU:

VN-nr (ADR):	UN 1133
VN-nr (IATA):	UN 1133
VN-nr (IMDG):	UN 1133
VN-nr (ADN):	UN 1133
VN-nr (RID):	UN 1133

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	ADHESIVES contenant un liquide inflammable
Désignation officielle de transport (IATA):	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable
Désignation officielle de transport (IMDG):	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable
Désignation officielle de transport (ADN):	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable
Document de description de transport (ADR):	UN 1133 ADHESIVES contenant un liquide inflammable, 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Document de description de transport (IMDG):	UN 1133 ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, 3, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Document de description de transport (IATA):	UN 1133 ADHESIVES containing flammable liquids, 3, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
Document de description de transport (RID):	UN 1133 ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3 Classe(s) de danger de transport:

Classe (ADR/RID):	3
Classe (IATA):	3
Classe (IMDG):	3
Classe (ADN):	3

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage (ADR/RID):	II
Groupe d'emballage (IATA):	II
Groupe d'emballage (IMDG):	II
Groupe d'emballage (ADN):	II

14.5 Dangers pour l'environnement:

Dangereux pour l'environnement: Oui

Marine Polluant:

Autres informations: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Mesures de précautions pour le transport:

Code de classification (ADR) : F1

Dispositions spéciales (ADR) : 640C

Instructions d'emballage (ADR) : P001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP8

Code-citerne (ADR) : L1.5BN

Véhicule pour le transport en citerne : FL

Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20

14.6.1 Transport par voie terrestre:

Panneaux oranges: 33 / 1133

Tunnel restriction code (ADR): D/E

14.6.2 Transport maritime:

Règlement du transport (IMDG): Soumis

14.6.3 Transport aérien:

Aucune donnée disponible

14.6.4 Transport par voie fluviale:

Aucune donnée disponible

14.6.5 Transport ferroviaire:

Aucune donnée disponible

14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non applicable

Section 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Prescriptions nationales:

France

Maladies professionnelles

Code	Description
RG 84	Conditions caused by liquid organic solvents for professional use: saturated or unsaturated aliphatic or cyclic liquid hydrocarbons and mixtures thereof; liquid halogenated hydrocarbons; nitrated derivatives of aliphatic hydrocarbons; alcohols; glycols, glycol ethers; ketones; aldehydes; aliphatic and cyclic ethers, including tetrahydrofuran; esters; dimethylformamide and dimethylacetamine; acetonitrile and propionitrile; pyridine; dimethylsulfone and dimethylsulfoxide

AllemagneEmployment restrictions

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WGK)

WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : phénol, méthyl-4, produits de réaction avec le dicyclopentadiène et l'isobutylène est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

DanemarkRemarques concernant la classification

Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises

L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

SuisseClasse de stockage (LK)

LK 3 - Liquides inflammables

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclique

Section 16: Autres informations:

Sources des données:

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

Phrases importantes:

Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 4 : Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, catégorie 1
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables, catégorie 2
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2 : Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques

Révision:	06/04/2024
Autres informations:	10/04/2024
Numéro de version:	1.1